

Que la Chambre passe aux affaires courantes à 5 heures, le mercredi 19 mai 1976, afin de permettre au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de prononcer une déclaration et de déposer un document; et

Que la Chambre ne lève pas sa séance ce jour-là avant d'avoir terminé les travaux se rapportant à ladite déclaration.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, les discussions que le ministre a mentionnées ont eu lieu, mais il est juste, je crois, de dire que ce consentement a été ou sera donné parce que le cabinet a jugé bon, cette fois, de fournir une copie de la déclaration suffisamment à l'avance pour permettre au porte-parole de l'opposition officielle de préparer sa réponse. Je dois préciser qu'on ne l'avait pas fait hier soir. Il se peut fort bien qu'il y ait de bonnes raisons pour que les exemplaires n'aient été distribués que quelques minutes à l'avance à notre parti hier soir, et cinq minutes après le début de la déclaration, dans le cas du NPD.

● (1600)

Il est important du point de vue des procédures à la Chambre et de la modification apportée au Règlement qu'un exemplaire de la déclaration soit remis à tous les partis longtemps à l'avance afin non seulement de permettre au ministre de faire sa déclaration mais aux autres partis de faire des commentaires et de poser des questions pertinentes. L'objet de l'article du Règlement est certes de permettre une réponse qui s'attache à la totalité de la déclaration et des questions sensées afin d'utiliser au mieux le temps de la Chambre.

Le consentement que nous avons donné aujourd'hui, monsieur l'Orateur, respecte l'esprit du Règlement; je veux préciser également au secrétaire parlementaire, pour qu'il en avertisse le président du Conseil privé (M. Sharp)—qui en informera ses collègues—que nous n'accorderons pas systématiquement notre accord si l'on ne nous laisse pas suffisamment de temps avant une déclaration. Nous donnons notre consentement, mais je tiens à bien préciser que nous sommes prêts à observer les coutumes parlementaires, et j'espère que le gouvernement sera également prêt à faire preuve de la courtoisie parlementaire d'usage à l'égard du préavis, courtoisie qui a fait défaut hier soir.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, mes commentaires sont essentiellement les mêmes que ceux du député de Grenville-Carleton (M. Baker). Le secrétaire parlementaire ne l'ignore pas, nous avons failli refuser notre consentement aujourd'hui car nos porte-parole avaient du mal à obtenir les rapports. Il avait cependant été convenu de leur confier ces rapports et je suppose que cela a été fait. C'est pourquoi nous avons donné notre consentement aujourd'hui, mais j'espère qu'à l'avenir on en tiendra compte.

**M. Jones:** Monsieur l'Orateur, je crois qu'il faut le consentement unanime de la Chambre, et j'aimerais également recevoir une copie de la déclaration.

**M. l'Orateur:** Que la Chambre donne ou non son consentement unanime, cela ne dépend d'aucune condition. Toutefois, je suppose qu'on peut satisfaire aux conditions posées par le député de Moncton (M. Jones), que le consentement unanime a été donné et que la Chambre est prête à

### Questions au Feuilleton

revenir aux affaires courantes à 5 heures aujourd'hui, afin de permettre au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) de faire une déclaration et de déposer un document, et à prolonger au besoin la séance pour permettre à la présidence d'exercer la discrétion que lui accorde le Règlement pour en terminer avec la période de questions. La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Il en est ainsi ordonné.

\* \* \*

[Français]

### QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 3865, 3866, 3869, 3893, 3894, 4950, 5033, 5090, 5093 et 5185.

[Texte]

### GRC—LE MANÈGE MUSICAL

Question n° 3865—**M. Nystrom:**

1. Le manège musical de la Gendarmerie royale du Canada fera-t-il partie du défilé du Rose Bowl, à Pasadena en Californie, le 1<sup>er</sup> janvier 1976?

2. Le manège participera-t-il aux manifestations qui auront lieu à Los Angeles ou à San Francisco et, dans l'affirmative, a) quelles sont ces manifestations, b) quand auront-elles lieu, c) à quel endroit?

3. Le manège participera-t-il aux festivités du «Jour du Canada», à Disneyland?

4. Combien a) de participants au manège, b) de gendarmes à pied de la Gendarmerie iront en Californie et quelles seront les fonctions de ces derniers?

5. Quand et par qui a) le manège musical de la Gendarmerie royale du Canada a-t-il été invité à participer aux festivités qui se dérouleront en Californie, b) l'invitation a-t-elle été acceptée au nom du manège?

6. En plus du traitement habituel versé au personnel participant aux festivités en Californie, quels sont a) le coût, b) le mode de transport aller-retour (i) du personnel (ii) des chevaux, du Canada à la Californie?

7. Quel est le coût du transport a) du personnel, b) des chevaux, une fois en Californie et quelle est la ventilation des coûts de transport d'un coin à l'autre de la Californie, d'après l'itinéraire du voyage?

8. Quel est le coût total de logement a) du personnel, b) des chevaux dans chaque endroit?

**L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** En autant que le ministère des Affaires extérieures et la Gendarmerie royale du Canada sont concernés, la réponse est la suivante: 1. Oui.

2. Oui. a) (i) Le spectacle la Parade des Roses, présenté au réseau de télévision NBC; (ii) La Parade des Roses; (iii) Le match entre les étoiles collégiales de l'Est et de l'Ouest (match dont les profits vont à la fondation Shrine); (iv) Week-end à Disneyland pendant lequel le Canada rend hommage au Bicentenaire. b) (i) le 30 décembre 1975; (ii) Le 1<sup>er</sup> janvier 1976; (iii) le 3 janvier 1976; (iv) les 3 et 4 janvier 1976. c) (i) Burbank (Californie); (ii) Pasadena (Californie); (iii) Palo Alto (Californie); (iv) Anaheim (Californie).